

Conditions d'accès aux épreuves de sélection des Masters de spécialisation médicales

Type de candidat	Ressortissant	Nationalité du diplôme	Conditions d'accès aux épreuves de sélection (remplies au moment du dépôt de candidature)
Médecin	Non UE	UE	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ministériel de reconnaissance d'un diplôme de médecin • Visa d'exercice du SPF Santé publique • Inscription à l'Ordre des médecins
Médecin	Non UE	Non UE	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ministériel d'équivalence d'un diplôme de médecin • Autorisation d'exercer • Visa d'exercice du SPF Santé publique • Inscription à l'Ordre des médecins
Médecin	UE	Non UE	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ministériel d'équivalence d'un diplôme de médecin • Visa d'exercice du SPF Santé publique • Inscription à l'Ordre des médecins